

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
ÉTAIT ABSENT: M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 43

Séance tenue le 18 décembre 2002, à 19 h 30
Église Saint-Joseph
885, rue Saint-Pierre Ouest
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DANIEL LANOIE	3
GÉRARD MONTPETIT	23
MICHELINE BRUNEAU	30
HUGUETTE ST-GERMAIN	37
DANIEL LANOIE	39

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette vingt-deuxième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Alors, nous en sommes à notre cinquième et dernière séance à Saint-Hyacinthe. Et à la fin de cette soirée, la Commission ajournera pour le temps de la période des Fêtes et reprendra ses travaux le 7 janvier à Joliette. Après Noël, donc, on reprendra le 7 janvier, et la première partie de l'audience va se terminer le 7 février, à Sainte-Marie. Donc, ça fera plusieurs séances à notre actif, en effet parce que, déjà, même si j'ai mentionné que c'était la vingt-deuxième séance de la première partie, il y a eu les séances thématiques. Donc, on en est à notre
15 quarante-troisième séance depuis le 22 octobre.

 Alors, ce soir, nous avons pour le moment un citoyen qui est inscrit au registre, qui a bien accepté d'attendre à ce soir pour venir poser ses questions. Tous les citoyens dans la salle qui sont intéressés à poser des questions doivent donc préalablement s'inscrire au registre pour
20 poser leurs questions. Et, à chacune des fois que vous vous présentez devant la Commission, vous avez la possibilité de nous adresser deux questions, sans préambule et sans sous-questions.

 Nous aurons aussi une brève présentation de monsieur Simoneau du ministère de
25 l'Environnement, qui va nous parler de structures d'entreposage et des effets sur la qualité de l'eau ou des impacts sur la qualité de l'eau. Monsieur Simoneau pourra intervenir peut-être après que le citoyen aura posé sa question.

 Et avant de passer la parole aux citoyens inscrits, je demanderais aux ministères et
30 organismes présents s'ils ont des dépôts de documents à faire ou des questions laissées en suspens pour lesquelles ils ont des réponses. Alors, madame Brassard du ministère de l'Agriculture.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

35 Merci, madame la présidente. On s'était laissé avec monsieur Guay du Centre-du-Québec, qui posait des questions concernant les superficies fertilisées par des engrais de ferme. On a vérifié pour la région. Le secteur Montérégie Est, 44 % des superficies ont été fertilisées par des engrais de ferme. Pour le bassin Yamaska, c'est 55 %. Et pour l'ensemble
40 du Québec, c'est 47 %, toutes productions confondues.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

45

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Monsieur Boutin dépose aussi ce soir le texte de ce qu'il a présenté hier soir, qui ne faisait pas partie des acétates.

50

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Robitaille.

55

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui, madame la présidente. Alors, dans un premier temps, à la question de monsieur Beauchamp concernant la proportion: est-ce que la proportion des porcs mis en marché par les intégrateurs est sensiblement la même depuis les dernières années, après vérification à La Financière, on n'a pas d'indice qui nous permette de vérifier, puisque dans le cadre de l'administration de nos programmes, ce n'est pas une donnée qui est nécessaire à la bonne gestion de nos programmes d'assurance-stabilisation.

60

Cependant, en termes d'alternatives pour trouver cette information-là, vous avez fait référence aux données demandées à l'AQINAC et à monsieur Lacroix. Alors, à partir du moment où on aura cette information-là, ce serait possible de la mettre en lien avec les porcs mis en marché annuellement, les tableaux que je vous ai remis récemment.

65

J'ai également deux documents à déposer: le guide que je vous ai présenté cet après-midi et également une réponse à une question qui a été posée par madame Breune le 7 novembre dernier, qui se lit comme suit:

70

La propriété des porcs versus la responsabilité environnementale et la difficulté pour La Financière de mettre en application le concept d'écoconditionnalité.

75

Cette même question-là a été un petit peu répondue par mon vis-à-vis, monsieur Fortin, en parlant du projet pilote. À cette fiche-là, on annexe un document interne, qui a été produit et qui reprend certaines informations autour des principes directeurs et des orientations de La Financière face à l'écoconditionnalité. Alors, ça va être déposé ce soir à l'arrière au secrétariat et les copies additionnelles à votre secrétariat à Québec.

80

LA PRÉSIDENTE :

85 D'accord.
Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

90 Oui, madame la présidente, j'aimerais déposer une fiche résumé de la présentation de monsieur Simoneau tout à l'heure, qui fait suite à une question qui avait été soulevée lors de notre tournée.

LA PRÉSIDENTE :

95 D'accord. Alors, c'est tout pour le dépôt des documents?

Donc, maintenant, j'inviterais monsieur Daniel Lanoie, qui est producteur agricole, à venir nous poser ses questions.

100

M. DANIEL LANOIE :

Bonsoir, madame la présidente!

105

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. DANIEL LANOIE :

110

Je ne suis pas habitué à tout ce cirque là.

LA PRÉSIDENTE :

115

Mais il ne faut pas se laisser impressionner.

M. DANIEL LANOIE :

120 C'est ça. Je suis Daniel Lanoie. Je suis un simple citoyen. Je viens ici comme citoyen. Le citoyen a beaucoup de pouvoir ici; ça m'impressionne beaucoup. Je voudrais faire une intervention par rapport à la présentation de madame Bolduc qui est présidente de l'Ordre des agronomes du Québec. En tout cas, après sa présentation, je vais me présenter plus comme imbécile producteur agricole parce que, dans sa présentation, j'ai senti que le producteur agricole, il est...

125

130 En tout cas, moi, j'ai 44 ans. Ça fait 37 ans que je travaille sur la ferme. J'ai une certaine expérience. J'ai pris énormément de formation de mon propre gré après avoir fait un niveau collégial, pas nécessairement en agriculture. Puis en quelque part, c'est ce que plein de producteurs agricoles vivent autour de moi. C'est des gens qui ont beaucoup de X comment je dirais ça X des gens qui ont de la formation. Parce qu'à présent, la relève agricole est très formée. Les producteurs sont formés à partir de leur jeune âge à vivre sur la ferme puis aux activités de la ferme.

135 Je vais venir à ma question bientôt, avant de me le faire dire. J'ai appris un petit peu à écouter après-midi, mais je n'en poserai pas quatre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

140 Vous apprenez vite!

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous dirais que vous n'êtes pas si imbécile que ça!

145 **M. DANIEL LANOIE :**

150 Mais, bon, j'ai été un petit peu choqué de son intervention par rapport au fait que le producteur agricole puisse signer son PAEF. En quelque part, un producteur agricole, c'est peut-être lui qui connaît le mieux sa ferme. C'est lui qui connaît le plus les intrants qu'il met. Puis je pense que ce n'est pas dans son but, le but visé, ce n'est pas de X comment je dirais X *fourrer* l'environnement. Je ne pense pas que ce soit le but du producteur agricole, c'est d'avoir une entreprise viable et rentable avec les éléments qu'il gère année après année.

155 Ça fait qu'après ça, ma question s'adresse à elle. Je pense qu'elle n'est pas ici, c'est *plate*, j'aurais aimé ça qu'elle l'entende. J'aimerais ça savoir pourquoi un producteur agricole, ayant un certain nombre d'années de service, en tout cas d'expérience, ayant une formation en tout cas agricole de base, souvent à la polyvalente ou collégiale ou même il y a beaucoup de producteurs qui sont agronomes, pourquoi un producteur ne peut pas signer son PAEF. Puis pourquoi qu'elle est contre ça. Parce qu'à quelque part, même si c'est nous qui signent le PAEF, ça prend un suivi d'une tierce personne.

160 En tout cas, pourquoi qu'on ne peut pas être reconnus, nous autres, après la formation qu'on nous offre. Parce que la formation qu'on a, quand on est producteur agricole ou quand on vit l'agriculture à tous les jours, c'est évident que c'est beaucoup plus efficace, c'est beaucoup plus avantageux. Puis on le vit, on est capable de l'appliquer le lendemain de notre formation. Ça fait qu'à quelque part, je pense que ça devrait être reconnu.

170 Comparé à un agronome d'asphalte, moi, que j'appelle, des agronomes qui sortent de l'école, qui ont fait leur formation, je ne peux pas dire qu'ils ne sont pas bons, c'est sûr qu'ils ont la partie scientifique, mais ces gens-là n'ont pas le vécu. Souvent, ils viennent chez nous, puis ils nous posent plein de questions, puis ils s'informent. Ça fait qu'à quelque part, je ne vois pas pourquoi qu'eux autres auraient le privilège de le faire puis que, nous autres, on ne pourrait pas l'avoir.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on pourra lui adresser votre question.

180 **M. DANIEL LANOIE :**

Est-ce que c'est assez complet?

LA PRÉSIDENTE :

185 Oui.

M. DANIEL LANOIE :

Je ne veux pas que vous ayez de doute.

190 **LA PRÉSIDENTE :**

On pourra lui envoyer les verbatims. Donc, elle aura votre question complète.

195 **M. DANIEL LANOIE :**

Mon autre question, ça s'adresse aux intervenants qui sont au niveau du financement et même au ministère de l'Agriculture.

200 Ça fait plusieurs -- en tout cas, après-midi, je pense que ce n'est pas juste après-midi, c'est dans plusieurs sessions, on parle toujours d'intégration. L'intégration fait mal aux producteurs de porcs. En tout cas, c'est ce que je ressens. Mais quand on arrive pour emprunter en tout cas pour partir en entreprise ou pour agrandir notre entreprise, quand on arrive aux différents, en tout cas aux entreprises -- pas aux entreprises, mais aux différents organismes qui nous prêtent de l'argent, bien, ce qu'ils nous demandent en premier, si on n'est pas déjà impliqué dans la production, c'est qu'ils nous demandent un contrat d'intégration.

205 Est-ce qu'il existe ou est-ce qu'il va exister éventuellement des outils pour qu'un producteur qui veut partir à son compte dans la production de porc, parce que là on s'adresse à la production de porc, ou dans n'importe quelle production que c'est souvent l'intégration qui fait le développement, est-ce qu'il existe des moyens ou, en tout cas, s'il y a des implications au

niveau du MAPAQ ou au niveau de La Financière ou d'autres organismes éventuellement pour aider à faire un suivi vis-à-vis ces producteurs-là?

215 Parce que partir une entreprise viable en production porcine, quand tu n'es pas intégré, c'est des investissements de tout près de 1 M\$. Ça fait qu'en quelque part, ça ne part pas du jour au lendemain. Puis c'est bien plus facile pour une institution financière ou pour un organisme qui prête de l'argent de dire: *Bien, on prête de l'argent à un producteur.+ Puis avec un contrat d'intégration, c'est souvent les prêts qui sont moindres, parce que l'intégré fait
220 souvent juste une partie du travail. Mais pour être capable de vivre de la production porcine, je pense qu'il faut vraiment avoir d'un bout à l'autre, jusqu'à la fabrication de moulée, ça rentre dans nos coûts de production.

225 Ça fait que je pense que s'il y avait quelqu'un qui pourrait répondre à ça? Je sais qu'on s'est posé cette question-là au congrès de l'UPA qu'il y a eu cette année à Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

230

M. CLAUDE ROBITAILLE :

235 Madame la présidente, j'aurais le goût d'aborder les propos de notre intervenant de façon assez logique en termes d'étape quand on analyse un projet de financement, et je pense que ça devrait répondre adéquatement. Sinon, bien, on complétera.

240 Alors, quand on rencontre -- quand un producteur ou une productrice vient nous rencontrer pour réaliser un projet d'investissement, ils veulent se lancer en production porcine, en fait, pour les gens, il y a deux alternatives qu'on observe.

245 La première alternative, c'est de partir à son compte, comme monsieur le mentionnait, donc d'investir et de supporter l'ensemble des investissements que requiert la production, tant au niveau des immobilisations que des besoins de fonds de roulement. Alors que quand un producteur décide d'y aller via un intégrateur ou d'y aller avec l'intégration, généralement l'entreprise supporte les immobilisations. Et à ce moment-là, la question du fonds de roulement et des inventaires de porcs et des moulées et tout ça sont assumés par l'intégrateur. En fait, c'est deux modèles ou deux scénarios possibles.

250 Quand on étudie une demande de financement ou qu'on analyse un projet, ce qu'on recherche, c'est d'abord et avant tout de voir avec notre client ou notre cliente quelles sont ses compétences, quel est l'encadrement technique, quelle est sa formation, quelle est sa connaissance du secteur, pour lui donner toutes les chances possibles de bien réussir dans cette production-là.

255 Certaines personnes choisissent, via l'intégration, d'aller chercher toute cette expertise-
là d'accompagnement, de support technique, de support de médecin vétérinaire, au niveau de
l'alimentation, d'être plus encadrées et de réduire ainsi leur risque d'affaires, parce qu'il y a un
bon encadrement technique qui supporte, via ces entreprises spécialisées là, qui offre plusieurs
éléments en termes d'outils de gestion de la production.

260 Le producteur ou la productrice qui nous arriverait avec l'équivalent, soit via un conseiller
privé ou encore un support d'une tierce personne qui a de l'expertise dans le domaine, qui a un
bon encadrement technique, que son vétérinaire est capable de faire le suivi du troupeau, il
connaît l'expertise, et au niveau alimentaire, que son meunier est capable de lui offrir des bons
265 encadrements, des bons conseils, à ce moment-là, ça devient le choix du client de dire: *Bien,
moi, j'aime mieux partir à mon compte, être autonome, mais j'assume peut-être plus de
risques+, que de partir à ce moment-là via une structure ou une organisation mieux ciblée,
mieux organisée et ayant fait quand même ses preuves en termes de connaissance et
d'expertises, qu'est l'intégration. Ça devient un choix du client.

270 Mais nous, quand on analyse un projet de financement, c'est vraiment tout. Ce n'est
pas juste l'aspect de la garantie. Au contraire, c'est d'abord et avant tout notre équipe de
direction: comment cette entreprise-là, comment les gestionnaires sont outillés pour développer
cette nouvelle production-là. C'est le premier critère: c'est sa connaissance, c'est ses
275 compétences. C'est son champ d'expertise dans le domaine de la production qu'il veut
développer.

280 Et, s'il n'a pas toute l'expertise, où il peut aller la chercher. Ça peut être via un club-
conseil, via l'encadrement de son conseiller au syndicat de gestion. Dans des nouvelles
productions ou dans des nouveaux créneaux qui sont en développement, ça peut être à ce
moment-là une intervention ou un support du ministère de l'Agriculture. On questionne notre
client autour de sa capacité et de ce que j'appelle, moi, dans mon langage, l'équipe avec
laquelle il travaille pour atteindre ses objectifs de production.

285 C'est sûr que l'intégration est beaucoup plus facile. Ça réduit le risque du client. On
connaît le prix qu'il va recevoir, les primes d'efficacité, etc. Il y a tout l'encadrement. Mais si on
est en mesure dans l'analyse du dossier d'avoir l'équivalent avec des ressources qui l'entourent,
à ce moment-là, c'est au client ou c'est au producteur ou à la productrice d'évaluer son risque
par rapport à réaliser son projet soit via un créneau ou l'autre.

290 Ce qu'on observe aussi, c'est qu'on observe des gens qui utilisent d'abord et avant tout
le système d'intégration pour démarrer et, au bout de quelques années, à ce moment-là ils
deviennent autonomes. Ils viennent nous voir puis là ils financent. Ils ont acquis l'expertise, ils
ont acquis les connaissances et ils sont capables à ce moment-là d'être plus autonomes, et ainsi
295 de mieux vivre avec le niveau de risque qu'entraîne l'introduction d'une nouvelle production dans
leur entreprise.

LA PRÉSIDENTE :

300 Vous devancez la question que j'allais vous poser.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

305 Je ne sais pas si ça répond aux attentes du...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

310 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

On va vérifier ça. Donc, votre réponse est double à ce moment-là. Au fond, un producteur seul, si vous le percevez comme isolé, il n'a pas beaucoup de chance de réussir et vous exigez qu'il ait comme une équipe de soutien autour de lui, pour avoir confiance en lui. Vous parlez de gestionnaire, d'expertise, d'appui de club-conseil, etc. Donc, la personne qui commence et qui est un peu isolée, elle n'a pas beaucoup de chance de vous convaincre, à moins d'avoir une équipe plus large.

320 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bien, en fait, c'est la même préoccupation, peu importe le secteur d'activité que la personne dans laquelle va se lancer.

325 On a parlé un peu d'agriculture biologique. Ma préoccupation d'un client qui se présenterait devant moi pour obtenir un financement pour son projet en agriculture biologique, j'aurais la même préoccupation. Je dirais: *Bon, qui est ton conseiller? Avec qui tu travailles?+ Parce que la culture biologique, ce n'est pas juste labourer les terres puis semer. Il y a d'autres choses autour de ça. Ce n'est pas juste de mettre des animaux dans un grand clos puis c'est fini. Il y a vraiment toute une autre approche. Et comment cette personne-là s'est formée, avec qui elle travaille, comment elle est encadrée.

335 Dans le fond, nous, notre préoccupation, c'est toujours le succès et la pérennité de l'entreprise. Si on lui dit: *O.K., t'as suffisamment de valeurs, je te prête 1 M\$. J'ai 2 M\$ de garantie. Amuse-toi. Puis quand ça n'ira pas, je ramasserai mes billes, puis je ne perdrai pas d'argent+, ce n'est pas l'approche de La Financière.

340 L'aspect garantie, c'est le troisième élément qu'on regarde. C'est d'abord notre direction. Ensuite, on regarde la rentabilité potentielle du projet. Après ça, on regarde la garantie et les aspects mise de fonds: *La mise de fonds, elle vient d'où? Est-ce que c'est de l'argent que tu as économisé et que tu as mis là-dedans? Est-ce que c'est des partenaires qui se

sont associés avec toi dans ton entreprise, qui peuvent jouer un rôle d'accompagnateur au niveau de la gestion+, exemple.

345 C'est tout cet ensemble-là qui fait en sorte, à ce moment-là, que notre analyse nous amène à dire: *Oui, on pense que ce projet-là a une chance de succès+ ou *Non, nous, on n'embarque pas là-dedans parce qu'il n'y a pas assez d'encadrement. Il est mal outillé. On ne pense pas qu'il puisse aller très loin. Tenant compte de ses niveaux de connaissance, il embarque dans quelque chose de trop risqué+ pour lui d'abord et avant tout.

350 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pouvez-vous me répéter vos trois critères? Quelqu'un vient vous voir, un critère de direction?

355 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

D'abord, c'est la direction d'entreprise où on regarde la compétence, l'expérience, l'encadrement, comment cette personne-là ou cette équipe de personnes est capable de gérer l'entreprise.

360 Le deuxième aspect, c'est la rentabilité. Est-ce que l'entreprise va être capable de rencontrer ses obligations financières, avec des analyses budgétaires, soit à partir des résultats que l'entreprise nous a fournis dans l'étude du dossier ou à partir de certains paramètres. À ce moment-là, on regarde avec lui, on analyse la sensibilité au niveau de sa rentabilité.

365 Le troisième aspect, c'est la question de garantie. Évidemment, est-ce qu'on a une garantie suffisante et acceptable tenant compte du projet? Et je voudrais même dire un quatrième, la mise de fonds: *Il provient d'où cet argent-là, l'argent que tu mets dans l'entreprise?+

370 On pourrait, dans un dossier où on a une bonne direction, on a une rentabilité intéressante, dire: *Au niveau de la garantie, on est faible mais on a une bonne direction, on va y aller pareil dans le projet.+ Ce n'est pas la garantie qui va venir dire: *Parce que tu manques de garantie, on ne fera pas le prêt.+ Si on a une bonne direction, on a une bonne rentabilité, une mise de fonds qui nous apparaît acceptable, à ce moment-là, même si on est moins bien garantis...

380 Je vous donne un exemple très typique. Une production sous serre. Des serres, ça vaut quelque chose quand ça produit. Mais le matin où il n'y a plus de production qu'il y a dedans, ça ne vaut plus rien, mais ça coûte une fortune à mettre en place. Si on se basait uniquement sur les garanties pour faire du financement dans les serres, dans la production serricole, je vous dirais qu'on ne ferait pas beaucoup de financement.

385 Ça fait que c'est vraiment ce qu'on appelle chez nous notre approche globale de
financement ou d'analyse de dossier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

390 Et est-ce que ces critères-là font que, effectivement, quelqu'un qui se rattache à un
intégrateur passe automatiquement plus facilement parce qu'il y a déjà là une structure établie et
du monde que vous connaissez, de sorte que la confiance à priori est avantagée.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

395 Je ne vous dirai pas automatiquement, parce que c'est un élément qui est réglé, c'est
l'encadrement et le support pour une production. Mais si c'est une production qui s'ajoute dans
son entreprise, on va regarder quand même tout l'ensemble de l'entreprise. On va prendre
l'entreprise dans son ensemble. Même s'il est bien encadré, même s'il a un bon contrat
d'intégration et qu'avec l'analyse, tenant compte de sa situation d'entreprise, la rentabilité n'est
400 pas démontrée, on n'ira pas plus. C'est vraiment toujours tout l'ensemble de ces facteurs-là qui
est pris en considération.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

405 Est-ce que je peux retourner à monsieur Lanoie? Monsieur Lanoie, vous êtes allé à La
Financière?

M. DANIEL LANOIE :

410 Bien oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

415 Oui?

M. DANIEL LANOIE :

Ça fait déjà un bon bout de temps. Je vous dis que...

420 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et dans les questions qu'ils vous ont posées, vous avez eu l'impression qu'ils
cherchaient à vous suggérer d'aller...

425 **M. DANIEL LANOIE :**

430 Dans la période où est-ce que j'ai fait des transactions, dans les années 80 jusqu'aux
années 90, moi, ma ferme, mon père était producteur, il avait des porcs puis des grandes
cultures. En tout cas, moi, dans ma tête à moi, je ne me suis même pas posé la question.
J'avais toujours vu ma ferme -- moi, je voulais être propriétaire de mes biens. Mais il reste que
c'était beaucoup plus facile pour les gens qui étaient autour de moi, dans ces périodes-là
toujours bien, de commencer de la production porcine avec de l'intégration. Puis c'est normal
aussi là. Puis il reste que tous les...

435 En tout cas, la constatation que je peux faire, c'est juste en rapport à la réponse de
monsieur...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

440 Robitaille.

M. DANIEL LANOIE :

... Robitaille. Excusez-moi d'avoir oublié votre nom.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous pouvez l'appeler Financière, c'est pareil!

M. DANIEL LANOIE :

450 Comme monsieur Financière disait, en quelque part, quand on regarde tout ce qui se
passe socialement dans nos campagnes, les entreprises qui demandent à s'implanter dans la
production porcine, dans différentes régions, en quelque part, ces producteurs-là, ils sont déjà
tous en affaires. Ils ont déjà tous des entreprises, en général.

460 Je m'avance peut-être, là, mais dans mon impression à moi, ça fait plusieurs années
que je vois aller ça, puis les entreprises sont déjà en affaires. Souvent, c'est pour établir un
enfant ou c'est pour... l'entreprise, elle stagne ou, en tout cas, elle n'a pas de viabilité à court
terme, ça fait qu'ils vont faire un gros projet. Puis souvent, bien, c'est des gens qui sont déjà en
place. Ça fait que je pense que ces gens-là, ils devraient plus...

465 Tu sais, un nouveau qui part, qui dit: *Bien, je m'en vais regarder des cochons, j'ai
600 000 \$ à investir là-dedans+, il n'y en a pas tant que ça, là. C'est toujours des gens qui sont
déjà impliqués dans le milieu ou qui sont proches du milieu ou que leurs parents sont là-dedans.
Parce que les garanties, là, arriver avec 150 000 \$ de garantie, ce n'est pas à toutes les portes
qu'il y a ça, là. Ça fait qu'il faut qu'il y ait quelqu'un qui garantisse en quelque part.

470 Ça fait que ce que je comprends, moi, c'est que la plupart des producteurs qui s'en vont en intégration, souvent ils ont déjà une ferme, ils sont déjà impliqués. C'est dans leurs relations qu'ils s'en vont là-dedans. Ça fait que c'est eux autres qui devraient -- ça devrait être plus proposé par La Financière. On devrait-tu, moi, ma question c'est: on devrait-tu proposer des programmes ou des aides pour que les gens partent à leur compte?

475 Je pense que dans la population en général, les producteurs qui partent à leur compte, qui bâtissent des entreprises, qui alimentent le milieu, ils sont mieux considérés que ceux qui partent sous intégration. Je pense que c'est ce que je comprends.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

480

J'essaie juste de comprendre l'introduction que vous avez faite. Dans votre introduction, vous nous avez laissé entendre que La Financière vous incitait un peu à vous rattacher à un intégrateur.

485

Est-ce qu'il y a eu quelque chose dans ce sens-là ou si, au contraire, c'est juste le contexte d'ensemble qui fait que c'est très difficile, à quelqu'un qui est tout seul, de partir s'il n'est pas appuyé par quelqu'un d'autre.

M. DANIEL LANOIE :

490

C'est très difficile à quelqu'un de partir quand il n'est pas appuyé de quelqu'un d'autre. Puis à quelque part, ce n'est pas évident -- je pense que la plupart des...

495

En tout cas, dans mon secteur, autour de moi, il y a beaucoup de producteurs qui ont parti en intégration depuis quelques années. Puis ces gens-là, ils avaient des business, puis c'était plus facile d'avoir un prêt pour bâtir une porcherie quand t'es intégré que de partir à ton compte. Parce qu'à un moment donné, tu voyais des millions, là. Ça fait peur, ça aussi, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

500

Je comprends. Quand j'en vois un --

M. DANIEL LANOIE :

505

1 M\$, c'est 100 000 \$ de paiement par année, ça.

LA PRÉSIDENTE :

510

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

515 Ma question est exactement celle que monsieur Lanoie vient de poser, à savoir: est-ce que La Financière a envisagé, discuté, regardé d'autres avenues que les deux qu'on vient de voir, c'est-à-dire l'intégration, ou encore on pourrait dire l'avenue tout à fait classique d'un financement agricole qui partout a le même taux, etc.? Est-ce que vous avez regardé peut-être d'autres façons d'avoir un capital peut-être un peu plus risqué, qui pourrait répondre justement peut-être à un besoin pour certaines personnes qui ne voudraient pas aller vers l'intégration?

520 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Alors, peut-être une précision. Le modèle que monsieur nous parlait, si on prend les chiffres de l'AQINAC, c'est environ 750 entreprises qui sont sous cette forme-là, si on se rappelle les chiffres.

525 Et pour répondre à votre question, monsieur Marquis, à ma connaissance, La Financière n'a pas analysé d'autres scénarios qui viendraient bonifier nos programmes actuels en faveur du développement de la production porcine. C'est donc les financements conventionnels, que ce soit du prêt, que ce soit des ouvertures de crédit, au même titre qu'on les offre à l'ensemble de la clientèle agricole. Et il n'y a pas eu, à ma connaissance, d'envisagé à La Financière qu'on mette en place un programme qui favoriserait la production porcine de producteurs autonomes.

535 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ce n'est peut-être pas seulement pour la production porcine, mais d'autres programmes.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

540 Actuellement...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

545 C'était la question de monsieur Lanoie. Vous n'avez pas envisagé d'autres possibilités de financement qui permettrait aux gens une troisième avenue plutôt que d'aller vers l'intégration ou le conventionnel.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

550 Bon, il y aurait peut-être au niveau du capital de risque, mais ce n'est pas le créneau qui est visé par notre société de capital de risque, Capitale Financière. Capitale Financière vise davantage le secteur de la transformation ou de la valeur ajoutée aux produits agricoles. Capitale Financière n'a pas nécessairement comme priorité d'investir dans le secteur de la production, parce qu'avec les programmes déjà existants de financement, programmes de financement à long terme et d'ouverture de crédit, on juge que c'est suffisant par rapport au...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Vous n'avez pas suffisamment de demandes pour un autre créneau.

560

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Pas actuellement. Et ça n'a pas été exploité ou exploré du côté de La Financière pour le moment.

565

LA PRÉSIDENTE :

Depuis les cinq dernières années, monsieur Robitaille, est-ce qu'on observe davantage des nouveaux producteurs porcins qui empruntent la filière de l'intégration ou si on a une bonne proportion encore de nouveaux producteurs qui sont des producteurs autonomes?

570

M. CLAUDE ROBITAILLE :

J'ai quelques chiffres, ici, concernant les activités, le temps que je tombe sur le bon tableau. Mais de mémoire, aux environs de 10 % de nos activités sont des financements consacrés aux entreprises porcines.

575

Quand on fait un financement -- et les statistiques ne me permettent pas de distinguer si ce financement-là a été fait à une entreprise qui est sous intégration ou comme propriétaire ou producteur autonome, ce n'est pas départagé dans nos compilations de données statistiques, en termes d'activités de financement, mais grosso modo, d'année en année, environ 10 % de nos activités sont dédiées à la production porcine.

580

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est-à-dire que vous ne l'avez pas dans vos statistiques de financement mais vous l'avez dans vos critères d'analyse.

585

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Puis on l'a dans les dossiers. Quand on analyse un dossier, il y a des traces dans le dossier qui nous dit: *Bon, ce producteur-là s'est présenté chez nous avec un projet de contrat d'intégration ou il s'est présenté à son compte. Voici son plan d'affaires. Voici les éléments qu'il a développés+ au niveau des éléments que j'ai apportés tout à l'heure.

590

595

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce n'est pas une information statistique que vous relevez.

600 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Non, absolument pas.

605 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Ça va, monsieur Lanoie?

610 **M. DANIEL LANOIE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

615 Merci d'avoir participé?

M. DANIEL LANOIE :

Merci, madame la présidente.

620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça n'a pas été trop souffrant?

625 **M. DANIEL LANOIE :**

Non, non. Mon dessert est passé, là.

LA PRÉSIDENTE :

630

D'ailleurs, monsieur Lanoie, quand on va revenir dans la région, quelque part probablement en mars, ça serait intéressant que vous veniez déposer un mémoire à la Commission.

635 **M. DANIEL LANOIE :**

J'y penserai, merci.

LA PRÉSIDENTE :

640

Je vous invite à le faire.

Alors, on n'a pas d'autres citoyens d'inscrits au registre. Alors, je passerais maintenant la parole à monsieur Simoneau.

645

M. MARC SIMONEAU :

Bonsoir, madame la présidente! Messieurs les commissaires, bonsoir!

650

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. MARC SIMONEAU :

655

Donc, la fiche qui est déposée, ce soir, concerne une question qui était relative aux infrastructures d'entreposage exigées par réglementation et les résultats attendus sur la qualité des cours d'eau. Donc, on va parler des grandes lignes de la fiche de la réponse.

660

Tout d'abord, les dispositions du règlement sur les exploitations agricoles, le REA, concernent l'entreposage des déjections animales. Ça vise 95 % des unités animales du Québec, dont 74 % sont présentement conformes et 26 % sont prévues au programme Prime Vert du MAPAQ. Donc, ces dispositions concernent notamment l'étanchéité et la capacité des ouvrages d'entreposage.

665

L'image qu'on a présentement à l'écran concerne l'exemple du bassin de la rivière de l'Achigan dans le bassin de la rivière de l'Assomption. Et c'est un peu une image qui est devenue un classique chez nous. On l'a déjà présentée précédemment d'ailleurs à Sainte-Marie-de-Beauce lors de la thématique qu'on a eue là-bas.

670

Donc, c'est pour montrer un peu l'évolution de la qualité de l'eau à partir des valeurs de concentration de phosphore dans la rivière, à partir de 1976 ou à peu près jusqu'à la fin de 2000. Et on a la régression des concentrations en fonction des différents événements d'assainissement qui ont pris place dans le bassin versant.

675

Et le tout début de la séquence, donc aux alentours des années 80, on voit qu'il y a eu une chute assez importante des valeurs de phosphore dans le cours d'eau. Et ça, ça découle vraiment de mesures coercitives qui ont été mises de l'avant à l'époque, parce qu'il y avait vraiment des problèmes très importants d'entreposage dans le bassin de la rivière de l'Achigan. Il y avait eu beaucoup d'éleveurs de porcs pour lesquels il y avait soit absence de fosse étanche ou absence de fosse carrément, si bien que les valeurs de concentration de phosphore étaient très, très élevées entre 1976 et 1980.

680

Et la même image, si on la montrait, je ne l'ai pas malheureusement, pour les valeurs d'ammoniac et pour les valeurs d'azote total, montrait également des valeurs qui étaient anormalement élevées.

685

690 Donc, les mesures coercitives ont eu pour effet de viser la plupart des producteurs qui
avaient des manques d'entreposage. Et on a visé les cas problèmes les plus importants et on a
agi dans un laps de temps très court. C'est donc dire que la plupart des cas de fuites ou de
rejets, soit directs aux cours d'eau à cause d'accidents ou volontaires, ont été contrés; si bien
qu'on voit qu'on est passé de valeurs qui excédaient parfois les 1 mg/litre de phosphore à des
valeurs qui voisinaient davantage les 200 microgrammes ou .2 mg/litre par la suite. Donc, on
voit que l'entreposage a vraiment été un élément très important qui a permis de récupérer une
695 qualité d'eau.

700 Par la suite, il y a eu d'autres mesures qui se sont ajoutées, qui ont permis également
de faire diminuer les valeurs de phosphore dans les cours d'eau. Il y a eu un programme de
réduction volontaire du cheptel porcin. On parle d'un rachat, à l'époque, d'environ 40 000 porcs,
qui avait permis de diminuer le cheptel.

705 Ensuite, il y a eu successivement un moratoire qui a été imposé vers le milieu des
années 80, qui a été maintenu jusqu'à la mise en place du RRPOA en 97. Et il y a eu
également le fameux PAAGF, le Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers,
en 88, programme conjoint du MAPAQ et du ministère de l'Environnement à l'époque. Et
également, en parallèle, il y a eu une série de mesures d'assainissement urbain, qui ont touché
cinq municipalités du bassin de la rivière de l'Achigan qui déversaient les eaux usées sans
traitement à l'époque.

710 Donc, on peut voir qu'il y a eu une diminution importante par la suite. Et par contre,
entre 1988 et 2000, on note que les valeurs de phosphore sont demeurées relativement stables,
on parle de mesures aux alentours de 100 microgrammes. Donc, grosso modo, on parle
d'environ trois fois la valeur du critère, qui est de 30 microgrammes.

715 Dans le cas du phosphore, en raison du comportement particulier du phosphore qui a
tendance à se lier aux particules de sol, on s'interroge présentement à savoir: est-ce que ce qui
est observé présentement, est-ce qu'on est en train d'enrichir nos sols? Bien, il y a un problème
qui découle de l'entreposage. Ça a stoppé, bien sûr, les rejets directs aux cours d'eau. Sauf
que maintenant, si on entrepose mieux, on a donc moins de perte à l'entreposage, si bien que
720 lorsque vient le temps d'épandre, on a encore des volumes assez importants à épandre.

725 C'est sûr que lorsque le ministère a prévu de viser l'entreposage, on pensait, à l'époque,
en même temps aux épandages en fonction de plans de fertilisation équilibrés. On est en train
maintenant de s'attaquer à ce problème-là avec le nouveau règlement et avec le précédent.
Mais ce qu'on note, c'est que les valeurs sont relativement stables. Mais est-ce que ça signifie
qu'on est en train quand même d'enrichir nos sols, parce qu'il y a quand même des épandages
relativement importants qui prennent place.

730 La même courbe pour l'azote total, par contre, nous montre que pour la même période
de 1988 à 2000, on a des valeurs croissantes au niveau de l'azote total, notamment grâce à des

augmentations qu'on observe au niveau des valeurs des nitrates, qui est la forme la plus stable de l'azote dans les cours d'eau. Donc, en raison du comportement différent de l'azote, on peut s'interroger à savoir s'il n'y a pas encore des pressions assez importantes qui sont imposées aux cours d'eau, en raison des épandages quand même assez importants.

735

En parallèle à la surveillance de la rivière de l'Achigan, on a tenté de mesurer l'impact du PAAGF en 1995, environ sept ans après la mise en place du programme. Et on avait surveillé, à ce moment-là, six cours d'eau. Il y avait la rivière de l'Achigan et la rivière Saint-Esprit dans le bassin de la rivière de l'Assomption, avec le ruisseau des Anges. Il y avait la rivière Chibouet dans la rivière Yamaska, et les rivières Beaurivage et Bras d'Henri dans le bassin de la rivière Chaudière.

740

Et le constat qu'on a pu noter pour l'ensemble de ces rivières-là, sauf la rivière de l'Achigan, c'est qu'entre 88 et 95, on a assisté à une diminution importante des concentrations de phosphore également dans ces six tributaires agricoles là.

745

On peut penser que les premières années du PAAGF ont permis vraiment de traiter les cas les plus importants au chapitre d'entreposage, donc les cas les plus importants de manque d'entreposage, si bien qu'il y a eu une réponse assez rapide au niveau des concentrations qui découlaient justement des problèmes de rejets plus directs aux cours d'eau.

750

Mais ce qu'on a noté par la suite, un peu à l'image du cas de la rivière de l'Achigan, c'est qu'entre 95 et 2000, on a à nouveau une stabilité au niveau des mesures. Donc, on n'a pas vu de changements exercés par la suite, on n'a pas observé de changements nouveaux au niveau de la qualité de l'eau. Donc, l'entreposage a un impact important au niveau de la qualité des cours d'eau, au niveau de la protection des cours d'eau, mais ce n'est pas en soi une mesure qui va permettre de solutionner tous les problèmes.

755

Et comme j'ai mentionné tout à l'heure, l'épineux problème d'entreposage entraîne souvent des volumes plus considérables de fumier, de lisier souvent à épandre. Et on sait que les épandages ont souvent lieu non pas sur l'ensemble des parcelles disponibles, mais souvent sur des parcelles plus restreintes. C'est donc dire qu'il y a quand même des portions de bassins versants qui subissent des pressions assez importantes.

760

Donc, c'est à peu près l'essentiel du contenu de la fiche et c'est pour appuyer vraiment l'impact des mesures d'entreposage.

765

LA PRÉSIDENTE :

On constate quand on observe votre graphique que, effectivement, les mesures correctives qui ont été apportées au niveau de l'entreposage ont eu un effet assez rapide, assez important. Alors que je remarque que l'assainissement urbain, par exemple, a un effet moins tangible.

770

775 **M. MARC SIMONEAU :**

Il faut mentionner que dans le cas de la rivière de l'Achigan, l'impact des rejets urbains était beaucoup moins important, en termes de charge, que l'ensemble des charges qui provenaient de la pollution diffuse agricole. Donc, ça explique le pourquoi de l'absence d'impact significatif après les mesures d'assainissement urbain comme tel.

Il faut mentionner également que le bassin de la rivière de l'Achigan est un bassin d'une superficie relativement restreinte. On parle de 700 kilomètres carrés. Et c'est l'ensemble des mesures qui ont pris place dans un court laps de temps et qui ont touché l'ensemble des principaux cas problèmes, si je peux m'exprimer ainsi. Donc, c'est une action rapide concertée. Et c'est ça qui a amené les changements les plus rapides, je pense. Donc, c'est un cas un peu particulier, je devrais dire.

LA PRÉSIDENTE :

790

Est-ce que vous avez des courbes similaires pour d'autres rivières?

M. MARC SIMONEAU :

795

Malheureusement pas. Dans la plupart des cas, les tendances à la baisse sont plus progressives. On n'a pas cette rupture-là qu'on a pu noter dans le cas de la rivière de l'Achigan.

800

Mais on peut penser que dans le cas de la rivière Saint-Esprit, qui était le bassin versant voisin de la rivière de l'Achigan, qu'on a eu une tendance similaire parce que les deux bassins subissaient à peu près le même genre de pression, sauf qu'on n'a pas pu documenter avec autant de données le cas de la rivière Saint-Esprit.

LA PRÉSIDENTE :

805

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

810

On sait, en assainissement, qu'il est relativement facile de faire des gains rapides sur la première partie, mais que le plus difficile, c'est quand on est dans le bas de la courbe, les gains sont de plus en plus difficiles à obtenir. 90 % d'assainissement, ça va relativement facilement, mais passer de 90 % à 95 % -- c'est un peu comme en énergie aussi, quand on roule à 100 km/heure...

815

M. MARC SIMONEAU :

Exact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

820

... passer de 100 à 110, ça coûte plus d'énergie. Est-ce que les nouvelles mesures qu'on a -- vous dites le problème maintenant, le résiduel, il est lié à l'épandage. Quelles sont les garanties qu'on ait que les nouvelles normes d'épandage nous fassent obtenir ce gain que nous voulons obtenir?

825

M. MARC SIMONEAU :

830

Si vous vous rappelez, on a présenté, il y a quelque temps aussi devant la Commission, des conclusions d'une étude de Patoine Simoneau, qui a été déposée en janvier 2002 dans *Vecteur environnement* et qui mettait en relation la concentration du phosphore des rivières avec la richesse des sols des bassins versants en phosphore.

835 Donc, il faut penser que la richesse des sols, c'est un peu la mémoire des bassins
versants. Donc, même si, demain matin, on se mettait à changer nos pratiques, à court terme,
il faut penser qu'on ne peut pas inverser la tendance lourde qui a été établie après 15 ou 20 ans
d'histoire. Donc, combien de temps ça peut prendre à récupérer, il faudrait poser la question à
un spécialiste des sols, je n'en suis pas un. Mais on peut penser que c'est le même horizon de
temps. Au moins une quinzaine à une vingtaine d'années, ça pourrait être quelque chose de
raisonnable.

840 Parce qu'il y a quand même une masse qui a été accumulée au niveau des sols et le
temps de réponse des sols à une réduction, c'est un peu le noeud du problème. C'est là la
question à répondre, je pense. Les actions à très court terme, même si on change les pratiques
et que les bilans redevenus en équilibre, je ne crois pas qu'on va effacer l'histoire des bassins
845 versants.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

850 Et si on se rappelle ce qu'on a eu hier comme échange avec monsieur Giroux, avec un
des intervenants, qui, lui, faisait la comparaison avec la fertilisation minérale, on peut penser
que ça va prendre encore plusieurs années avant que l'accumulation dans le sol soit modifiée.

M. MARC SIMONEAU :

855 On peut le penser, oui, en effet.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

860 Donc, ce n'est pas demain la veille qu'on va voir des résultats.

M. MARC SIMONEAU :

865 Non, mais on est en train d'amorcer des changements qui, je pense, vont produire des
résultats, mais on va devoir être patients, j'ai l'impression.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

870 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

875 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est des petites précisions. Je ne sais pas si vous les avez. Mais dans le bassin de la rivière de l'Achigan, c'est quoi le pourcentage de terres agricoles par rapport au bassin total? Et après, j'ai d'autres petites questions semblables.

880 **M. MARC SIMONEAU :**

885 De mémoire, il me semble que dans le cas de la rivière de l'Achigan, on est environ de l'ordre de 20 % à 25 % du territoire agricole. Mais ce territoire-là, il est situé dans la partie du bassin qui donne dans les basses-terres du Saint-Laurent. Donc, il est concentré dans le même secteur, le secteur inférieur du bassin versant.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

890 Et les mesures sont prises à un endroit, ici, là.

M. MARC SIMONEAU :

À l'embouchure de la rivière.

895 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

À l'embouchure de la rivière.

M. MARC SIMONEAU :

900 À l'Épiphanie.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

905 Et aussi, est-ce que vous avez une idée du pourcentage de phosphore qui provient, disons, du phosphore minéral et celui qui provient des animaux? Une autre façon de répondre, ce serait à savoir un peu la charge en unités animales par hectare qu'il y a dans ce bassin-là.

M. MARC SIMONEAU :

910

Écoutez, la réponse que je peux vous donner, c'est qu'il y a eu des travaux de Gambazo, une publication Gambazo Babin qui a été déposée devant la Commission, qui avait fait une étude de bassin versant à vocation, disons, forestière versus des bassins versants à vocation agricole. Et ce que l'étude démontrait, au niveau des charges, c'est que si on prenait

915

la charge véhiculée par le cours d'eau et qu'on soustrayait l'ensemble des sources ponctuelles associées aux rejets urbains, et qu'on soustrayait un apport naturel du bassin versant, on pouvait conclure qu'environ plus de 70 % de la charge provenait de source diffuse. Et en raison de la connaissance qu'on a de l'occupation du territoire dans le bassin versant, il y avait une forte partie de ça qui était d'origine agricole.

920

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Agricole, mais pas nécessairement animale. C'est-à-dire, il y a probablement des cultures qui...

925

M. MARC SIMONEAU :

Non, absolument. Oui, il y a beaucoup de grandes cultures, beaucoup de maïs dans le bassin de la rivière de l'Achigan aussi. Donc, encore là, on ne peut pas dissocier vraiment l'un de l'autre. Les deux sont vraiment combinés ensemble.

930

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

D'accord, merci.

935

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Simoneau, pour cette présentation.

940

Maintenant, j'inviterais monsieur Gérard Montpetit du Comité des citoyens pour la protection de l'environnement.

945

Je vous informe également que dans cinq minutes, je vais fermer le registre. D'accord? Alors à 8 h 20, disons, je vais fermer le registre, compte tenu qu'il y a peu de personnes qui s'inscrivent.

M. GÉRARD MONTPETIT :

Bonjour, madame la présidente!

950

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Montpetit!

955 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Lors de la présentation de monsieur sur l'impact des interventions au niveau de la rivière de l'Achigan, il m'est venu une question à l'esprit.

960 Donc, lorsqu'on fait des épandages de lisier, est-ce qu'on sait quel est le pourcentage ou est-ce qu'il y a des fuites X j'emploie fuites entre parenthèses X qui passent à travers le sol et qui se rendent aux drains, au système de drainage souterrain, pour atterrir très rapidement au niveau des rivières? Donc, est-ce que l'eau qui sort des drains, qui s'en va dans les cours d'eau, est buvable ou bien est-ce qu'on devrait avoir de sérieuses réserves?

965

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Simoneau, est-ce que vous pouvez vous rapprocher à nouveau?

970 **M. MARC SIMONEAU :**

Oui. Disons que ça dépend de quel polluant on parle, de quel élément. C'est sûr qu'au niveau des nitrates, les nitrates ont la propriété de percoler dans le sol; tout dépend de la nature des sols, bien sûr. C'est sûr qu'il y a une partie de ce qui peut percoler dans le sol, qui pourrait être interceptée par des drains. Et c'est certain que l'eau de drainage n'est pas une eau -- il n'y a aucune eau, je crois, qu'on puisse puiser à même un cours d'eau de surface, qui serait propre à la consommation. Donc, il est bien évident que les eaux de drainage vont montrer des concentrations relativement élevées de certains éléments, notamment les nitrates.

975

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Les phosphores, eux, vont avoir plus tendance à ruisseler?

985 **M. MARC SIMONEAU :**

On dit toujours qu'une bonne partie du phosphore a la propriété de se lier aux particules de sol, habituellement les particules de sol les plus fines, donc, souvent les particules de sol les plus érodables, mais il y a également des sentiers également d'écoulement préférentiel.

990 Si on a des sols qui, l'été, sont très secs et qui ont des plans de fractures, il est possible qu'une partie du phosphore pourrait couler ou percoler dans le sol et gagner peut-être les drains ou la nappe d'eau plus profonde. Mais ce sont des sentiers d'écoulement préférentiels donc, mais ce n'est pas quelque chose qui est, je dirais, très, très important, parce que ce n'est pas le comportement habituel du phosphore que de vraiment pénétrer dans le sol. Tout dépend de la nature des sols, bien sûr, et du pourcentage de saturation de ces sols-là.

995

Mais encore là, je ne suis pas un spécialiste comme monsieur Giroux. Je ne suis pas agronome. Donc, je ne peux pas vraiment aller au-delà de ces points-là.

1000 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

1005 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Bien, c'était effectivement ma question. Je me demandais si monsieur Giroux pourrait nous -- je pense qu'il a ou soit certains membres de l'équipe avec laquelle il travaille ont mesuré ce qui sort au bout des drains. Alors, peut-être qu'on pourrait avoir une idée un peu. Je suppose que ça varie au cours de la saison et avec différents facteurs, mais en tous les cas.

1010

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Madame la présidente?

1015 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, madame Brassard.

1020 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Le temps que monsieur s'installe, je voulais simplement rappeler que le ministère avait eu une question posée qui avait rapport à l'effet du drainage sur le niveau des nappes phréatiques et la réponse a été déposée. Donc, ça peut aussi faire partie des éléments de réponse pour monsieur.

1025

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1030 Oui, monsieur Giroux?

M. MARCEL GIROUX :

1035 Oui. Bon, effectivement, on a équipé des parcelles d'observatoire de la qualité des sols de capteurs au niveau des drains agricoles et on a chiffré les charges qui peuvent être perdues aux drains. Ça se chiffre en général moins d'un kilo par hectare.

1040 En Montérégie, le Collège McDonald, avec un chercheur de l'IRDA, autour de la rivière aux Brochets, il y a des producteurs qui ont équipé leur système de drainage pour mesurer ces choses-là et c'est de l'ordre de quelques centaines de grammes à 1 kilo, sous des formes soit dissoutes ou soit liées aux particules de sols, parce qu'il y a quand même une quantité de phosphore qui se lie aux particules de sols pour migrer par les drains.

1045 Bon, au niveau des eaux de surface, dans le ruisseau Castor qui se déverse dans la rivière aux Brochets, on a mesuré des pertes par ruissellement dans, disons, les charges au niveau du bassin pour les eaux de surface, et c'est environ 2 kilos par hectare qu'on perd en phosphore total.

1050 Donc, si on considère qu'un sol a des centaines de kilos par hectare de phosphore disponible et en charge, en total, au niveau d'un hectare de sol, ça peut être plus de 1 000 kilos par hectare, les pertes moyennes par hectare agricole sont de l'ordre de 2 kilos.

1055 Donc, les gains que monsieur Simoneau parlait en termes de pollution diffuse, quand on en est à 2 kilos par hectare, qu'on a des plans de fertilisation, qu'on a inversé les tendances, ce n'est pas la majorité des sols qui ont des niveaux de saturation qui peuvent générer ces charges-là. On a à peu près 10 % des sols qui ont des niveaux de saturation vraiment excessifs, qui vont prendre le temps, une quinzaine d'années, vingt ans, comme on a parlé, pour les ramener à l'ordre. Mais on en a qui sont légèrement excessifs, qu'on va ramener dans cinq ans. Et on a la majorité des sols qui se situent à des niveaux très appropriés pour l'entretien. Et les plans de fertilisation qu'on va faire vont être de nature à inverser les tendances. Et c'est déjà en

1060 cours.

1065 On a les données à cet effet-là, quand on modélise les charges de phosphore versus l'évolution de la fertilité. Donc, à ce point de vue là, les choses sont encourageantes. Mais les gains à escompter, quand on perd aussi peu que 2 kilos par hectare, bien, on peut...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1070 Quand vous dites: *2 kilos par hectare+, je m'excuse, c'est par année? C'est ça?

M. MARCEL GIROUX :

C'est par hectare agricole.

1075 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Par année?

M. MARCEL GIROUX :

1080

Année, oui. Mais si dans un bassin versant, si vous avez, je ne sais pas, 50 % de votre superficie qui est en agriculture, qui perd aussi peu que 2 kilos par hectare, donc peut-être si vous ajoutez à ça 500 grammes par hectare aux drains, bien, vous allez excéder le critère de qualité de l'eau, qui est de 0,03 ppm. C'est déjà suffisant pour...

1085

Donc, le critère de la qualité de l'eau qu'on a fixé, qui habituellement est utilisé pour les lacs, ici on l'utilise également pour les rivières, à bien des endroits, on utilise des critères plutôt de 0,1 ppm pour les rivières. Ici, au Québec, on réfère à un critère de 0,03, qui est un critère très sévère.

1090

On nous a même mentionné, lors du colloque de l'OAQ, qu'il y avait certaines rivières en milieu forestier qui excédaient le critère de 0,03. C'est donc dire que c'est un critère extrêmement sévère qu'on a fixé et que, avec des charges aussi faibles que 2 kilos par hectare, on excède un critère.

1095

Mais le gain agricole, étant donné qu'on travaille sur des cycles du phosphore, on a besoin de modifier les cycles naturels, parce que les plantes ne pousseront pas et qu'on en est rendu à perdre 2 kilos par hectare. On fait des plans de fertilisation. On a des travaux de conservation des sols pour limiter l'érosion. On va avoir les bandes riveraines. Mais à un moment donné, le gain, il ne sera plus possible. Mais il y a encore des mesures à faire pour réduire ces choses-là, inverser la tendance pour les sols trop riches. Mais on est près du plancher à 2 kilos par hectare.

1100

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1105

Avez-vous pu moduler ces valeurs-là en fonction de la richesse en phosphore du sol, à savoir si vous avez mesuré les différences avec des sols très riches, moyennement riches, pauvres ou...

1110

M. MARCEL GIROUX :

1115

Oui. Bien, en fait, il y a deux études. Aux drains, il n'y a pas de lien avec la richesse du sol, parce que c'est soit des écoulements préférentiels et ça, peu importe la richesse du sol, si les éléments fertilisants que vous ajoutez migrent vers les drains -- donc, pour les drains, il n'y a pas de lien avec la richesse.

Au niveau des eaux de surface, c'est d'abord les facteurs de transport qui priment, donc si un sol est exposé aux pertes d'érosion. On a validé, au niveau de la rivière aux Brochets, ruisseau au Castor, un indice de risque de perte de phosphore, qui inclut une quinzaine de

1120 paramètres qu'on peut regrouper en facteur transport. Donc, érosion, ruissellement lié aux
pentes, bon, à l'exposition à l'érosion et au ruissellement, et des facteurs sources qu'on peut
attribuer au bilan du phosphore, aux quantités appliquées, aux périodes, aux modes
d'épandage. Donc, les deux grands facteurs, c'est d'abord les facteurs transport et l'interaction
des facteurs transport et sources.

1125 Si vous avez un sol exposé à l'érosion, que vous mettez vos engrais en couverture à
l'automne sans incorporation, à un moment exposé au ruissellement, à l'érosion, bien, vous
allez avoir un accroissement marqué des expositions ou pertes. Mais globalement, au niveau
du bassin, on a peut-être 10 % de nos superficies.

1130 Et c'est ça qu'on a parlé cet après-midi. L'approche bassin versant va pouvoir permettre
d'identifier où on aurait des gains à faire pour optimiser nos pertes. Il y a peut-être 10 % du
bassin qui peut perdre 5, 10 kilos par hectare de phosphore, mais la moyenne demeure à un
niveau très faible. Et il y a une bonne partie du bassin sur laquelle on va avoir très peu de gain
1135 par les interventions. D'où l'importance de cibler dans le bassin les endroits.

Et on est capable, actuellement, on a des chercheurs à l'IRDA qui sont capables de
générer des cartes de risque de perte de phosphore dans des bassins versants ou sur des
fermes agricoles, actuellement.

1140 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez réponse à votre question, monsieur?

1145 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Oui. Est-ce que je pourrais ajouter? Est-ce que, en cas que certains producteurs
faisaient un épandage excessif, vraiment qui dépasse les normes, dans ces cas-là, est-ce
qu'on pourrait avoir des percolations qui iraient jusqu'aux drains?

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Giroux.

1155 **M. MARCEL GIROUX :**

Bon, ça dépend. Là, encore là, il faut distinguer. Si on parle de nitrates, c'est par dizaine de kilos dans les champs de maïs qu'on mesure les pertes aux drains. La perte aux drains est directement liée à la dose d'azote qu'on applique, parce que nos taux d'utilisation par les récoltes ne dépassent pas beaucoup 50 % de l'azote.

Et les processus avec les engrais de ferme, c'est la minéralisation où il y a des nitrates résiduels à l'automne. Et dès qu'on a des cultures qui exigent beaucoup d'azote X on parle de la pomme de terre, du maïs-grain surtout X on a des valeurs aux drains, en termes de nitrates, qui se situent entre 15 et 25, donc une fois et demie à deux fois et demie les critères, et ça peut aller jusqu'à 30, 35 parties par million.

Monsieur Madramootou au Collège McDonald a documenté dans la pomme de terre. Nous, on l'a fait dans le maïs. Donc, c'est des pertes quand même importantes pour les nitrates, liées aux doses et aux besoins des plantes. Par contre, pour le phosphore, c'est moins évident, il faut qu'il y ait transport. Donc, aux drains, vous avez beau mettre plus de phosphore, vous ne le perdrez pas.

Il y a un cas qui a été documenté en Ontario sur des sols extrêmement sableux, où on a mis des doses de lisier. Les sables, 90 % de sable, ça existe. On en a des sols semblables, avec des doses qui pouvaient approcher 100 mètres cubes, et on a détecté dans les drains des présences d'ammoniac et de pathogènes.

Donc, il y a une possibilité de transfert direct, mais il faudrait vraiment avoir des doses abusives sur des sols très vulnérables. Ça peut être observé. Mais généralement, on n'observera pas ces choses-là quand les sols ont un minimum d'argile, par exemple, pour la rétention des éléments. C'est le ruissellement qui va être en cause, à ce moment-là, pour les excès.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça va?

1190 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1195 Vous n'avez pas d'autres questions, monsieur Montpetit?

M. GÉRARD MONTPETIT :

Non, ça va.

1200

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, bonsoir.

Madame Micheline Bruneau, qui est productrice. Bonsoir, madame!

1205

Mme MICHELINE BRUNEAU :

Bonsoir, madame, messieurs. En premier, j'aimerais savoir si on a répondu, cet après-midi, à une des questions que j'avais posée hier soir sur le dézonage agricole, sur la quantité d'acres ou d'hectares qui avaient été dézonés pour des fins résidentielles ou commerciales.

1210

LA PRÉSIDENTE :

On a déposé une fiche, que vous allez trouver à l'arrière de la salle. D'accord?

1215

Mme MICHELINE BRUNEAU :

Parfait. Maintenant, ma question, elle s'adresse principalement au ministère de l'Environnement.

1220

On dit avoir ou être en voie d'embaucher de l'effectif afin de faire respecter la nouvelle réglementation. Ce que j'aimerais savoir, c'est quelle formation académique auront ces gens, quelle expérience agricole ils auront aussi, qui les forme et à quoi, et quel sera leur mandat.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

1230

M. PIERRE FORTIN :

Monsieur Boisvenu va compléter la réponse.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1235

Donc, on disait, en Montérégie, c'était 14 nouvelles personnes qui ont été embauchées cette année avec le REA. Et c'est principalement des techniciens qui ont une formation soit technicien agricole ou technicien en assainissement des eaux, ou une formation d'agronome. Et comme le gouvernement a une priorité d'embauche de jeunes pour renouveler la fonction publique X vous nous voyez ce soir X donc la plupart, ce sont des jeunes avec des expériences

1240

variant entre 2 et 5 ans dans le domaine agricole, des gens qui proviennent de la société de financement, du MAPAQ, des clubs agros. Donc, majoritairement, c'est dans cette strate-là, et quelques personnes qui dépassent le 30 ans.

1245 Donc, c'est des gens très fougueux et prêts à prendre la route pour aller faire les inspections.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1250 Et leur mandat?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1255 Et leur mandat, c'est de faire des inspections dans le domaine agricole, donc faire nos 3 500 inspections en 2003-2004.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1260 Principalement les inspections d'accompagnement ou des visites...

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1265 Ça va être varié. Effectivement, je pense que dans ce domaine-là, la voie que le ministère a entreprise, c'est une voie d'expliquer, d'éduquer, de faire évoluer la mentalité. On en parlait hier au niveau des pratiques agricoles. Mais également, je veux dire, il y a le volet coercitif où, dans le fond, si on rencontre des producteurs qui ont une résistance au changement, je pense que la loi va être appliquée de façon rigide.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Est-ce que vous prévoyez une formation quelconque ou vous considérez qu'ils sont déjà bien formés?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1275 Il y a une formation corporative qu'on appelle, qui est donnée sur le règlement, qui dure quelques semaines. Et il y a aussi une formation, je pense que c'est six formations de base au niveau de l'accompagnement. Je pense, entre autres, notamment à la capacité de négocier, à la capacité de convaincre, d'animer, mais également la capacité d'entrer en relation avec des clients plus difficiles, des clients plus agressifs. Donc, il y a toute une formation qui va être donnée, entre le mois de janvier et le mois de mars, pour que les gens soient vraiment prêts au mois d'avril à prendre la route.

1280

1285 Et également, on peut vous dire aussi que le ministère s'est fait octroyer les ressources nécessaires pour véhiculer ces gens sur le terrain, donc automobiles, budget de fonctionnement. Donc, les gens vont vraiment être équipés pour, l'an prochain, faire la route et aller visiter nos producteurs sur le terrain. Je pense que l'environnement, c'est là que ça se passe sur le terrain, et non à nos bureaux.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin?

1295 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, pour rajouter que le plan de formation fait partie du plan stratégique que j'ai déposé hier.

1300 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Madame Bruneau?

1305 **Mme MICHELINE BRUNEAU :**

1310 Peut-être juste un petit ajout, à savoir que souvent, dans nos -- je ne sais pas s'ils vont visiter l'intérieur des porcheries? Je ne sais pas si ça fait partie de leur mandat? Si ça fait partie de leur mandat, est-ce qu'ils vont prendre rendez-vous avec nous? Parce que vous savez que nos troupeaux sont fragiles et on ne peut pas se permettre de faire rentrer n'importe qui, n'importe quand.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il est prévu...

1315

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Parce que vous allez exposer les porcs à la contamination de l'environnement.

1320 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Nous sommes des gens très propres! Je vous dirais que...

LA PRÉSIDENTE :

1325

Mais vous allez devoir vous prêter à la douche, j'imagine.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1330 Écoutez, là-dedans, je pense que vous comprendrez qu'il y a des rencontres qui se font avec les producteurs, qui sont annoncées; d'autres qui ne le sont pas. Lorsqu'on a des plaintes relatives à des types d'infraction, on n'avisera quand même pas le producteur qu'on va le visiter.

1335 C'est comme la police sur l'autoroute qui serait sur la ligne blanche pour vous prendre en infraction. Elle se cache un petit peu. Donc, effectivement, il y a des visites qui vont se faire à l'improviste; d'autres visites qui vont se faire majoritairement annoncées.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Mais de toute façon, j'imagine que même lorsque vous ne vous annoncez pas, vous respectez les règles sanitaires requises?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1345 Évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Madame Bruneau, vous avez une autre question?

Mme MICHELINE BRUNEAU :

1355 Oui, s'il vous plaît. Monsieur Giroux, hier, nous a dit que les problèmes étaient moins grands sur le fumier solide que sur le liquide. J'aimerais savoir, dans ce cas, pourquoi on laisse présentement les producteurs de lait s'installer sur le liquide, alors qu'ils sont déjà en fumier solide. Pourquoi on semble courir après les problèmes.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Alors, monsieur Giroux, je vous invite peut-être...

M. MARCEL GIROUX :

1365 Je pense que ça relève de politique du ministère de l'Agriculture, s'ils veulent se prononcer. Vous comprendrez que c'est -- en fait, je ne peux pas vraiment...

LA PRÉSIDENTE :

1370 Mais peut-être expliquer votre point d'hier, d'abord.

M. MARCEL GIROUX :

1375 Oui. Bien, c'est d'abord pour les questions d'odeurs. On a dit qu'un des problèmes majeurs qui affecte la perception d'un secteur, en agriculture, c'est les problématiques des odeurs.

1380 Bon, pourquoi, maintenant, les établissements laitiers vont devoir se mettre conformes dans leurs structures d'entreposage. C'est louable en soi. Pourquoi on a opté pour une filière d'entreposage plutôt qu'une autre, c'est au niveau des programmes du ministère de l'Agriculture et ça leur appartient de donner leur choix, leur raison là.

LA PRÉSIDENTE :

1385 D'accord. Mais je voulais quand même que vous veniez préciser un peu le point que vous aviez soulevé hier.

Madame Brassard?

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

1390 Madame la présidente, je ne pense pas qu'au ministère, on encourage qui que ce soit à prendre une ou l'autre des façons de gérer leur fumier. Je ne voudrais pas contredire monsieur Giroux. Nous, on laisse le producteur faire le choix qu'il désire au niveau de la gestion de son entreprise.

1395 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais on observe toutefois, dans la production de boeuf, de boucherie et peut-être laitier, une tendance à passer de la gestion des fumiers solides aux fumiers liquides.

1400 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Oui. Je ne pourrais pas vous quantifier cette tendance-là, mais c'est quelque chose qui se fait, oui.

1405 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que vos programmes de subvention pour les bâtiments étanches, les fosses et etc., s'appliquent aussi à ce moment-là dans le cas du boeuf? Et les gens qui veulent passer du fumier solide au fumier liquide, est-ce qu'ils peuvent recevoir des subventions?

1410

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Attendez-moi une petite seconde, s'il vous plaît. Je vais laisser répondre monsieur Boutin, je pense qu'il va être nettement meilleur que moi.

1415

M. GÉRARD BOUTIN :

Madame la présidente, à toutes fins pratiques, si on rappelle un peu les conditions d'application du programme Prime Vert, ce programme-là, c'est un programme qui vise à aider les entreprises à se conformer à la réglementation. Et sur l'aspect des structures d'entreposage étanche, il faut que l'entreprise ait été implantée avant 1993. Et le programme prévoit qu'il peut y avoir une aide financière qui est modulée selon le type de gestion de fumier.

1420

Donc, il y a soit une aide qui va pour ceux qui prennent la décision ou ils font le choix d'aller en liquide et il y a soit une autre forme d'aide qui va aux entreprises qui ont décidé de faire le choix du solide. Donc, le choix est toujours laissé à l'entreprise. Et les modalités d'aide sont construites de telle sorte qu'elles n'induisent pas un biais ou qu'elles soient d'égale importance selon le choix que l'entreprise aura fait.

1425

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Supposons donc qu'une entreprise qui existe depuis avant 93 X parce qu'après 93, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'éligibilité X si quelqu'un veut passer du solide au liquide, est-ce qu'il peut recevoir une subvention dans le cadre de Prime Vert?

1435

M. GÉRARD BOUTIN :

Si, en vertu de la nouvelle réglementation, l'entreprise a à se conformer, définitivement. L'entreprise, une fois qu'elle aura fait son choix, se présente à nos bureaux et fait une demande, qui est analysée.

1440

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, maintenant, si elle veut passer du liquide au solide?

1445

M. GÉRARD BOUTIN :

C'est la même formule qui s'applique. Si l'entreprise se qualifie en fonction du critère de la date et qu'elle doit se conformer, l'aide est possible, après que l'entreprise ait fait son choix.

1450

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

1455

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, madame?

Mme MICHELINE BRUNEAU :

1460

Peut-être juste un petit ajout. N'est-il pas vrai qu'à ce moment-là pour les agriculteurs laitiers, ça va leur prendre plus de terre pour épandre leur lisier que sous forme solide?

LA PRÉSIDENTE :

1465

Est-ce que, dans le fond, les producteurs laitiers qui passent du solide au liquide vont devoir, eux aussi, disposer de terre pour épandre leur lisier?

M. GÉRARD BOUTIN :

1470

Madame la présidente, on me dit que c'est la même charge. Donc, il n'y a pas d'impact sur les surfaces nécessaires.

LA PRÉSIDENTE :

1475

D'accord.

Mme MICHELINE BRUNEAU :

1480

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Bruneau.

1485

Madame Huguette St-Germain.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

1490

Je vais prendre l'habitude!

LA PRÉSIDENTE :

Vous n'êtes pas la première qui venez pour la deuxième fois.

1495

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Bien, c'est parce qu'il n'y a pas beaucoup de monde que je me permets. Je me rends compte que -- c'est la première fois que je participe à des audiences publiques et je me rends compte que c'est une tribune privilégiée pour les citoyens, et que c'est l'expression de la démocratie. J'apprécie beaucoup le travail qui est fait devant moi, que j'observe depuis trois jours. Et je vous remercie de nous aider, comme citoyens, à préciser et même à aller au-delà de ce qu'on est capable de dire ici.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame.

1505

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Mais c'est pour ça que je me pose une question. C'est que si c'est une tribune aussi nécessaire, je dirais, pour le citoyen de faire valoir son opinion, j'ai déploré beaucoup ce qui s'est passé lundi soir. Parce que lundi soir, ce sont des citoyens aussi qui ont manifesté. Je déplore beaucoup ce qui s'est passé. Et je me demande, avec ce que je vois ici, je me dis: qu'est-ce qui s'est passé en cours de route pour qu'on arrive à une situation comme celle-là?

1510

1515

Parce que je déplore que les gens qui sont partis, que je ne connais pas, j'en connais peut-être quelques-uns là-dedans mais, dans l'ensemble, je ne les connais pas, mais j'ai l'impression qu'ils ont beaucoup de savoir et qu'ils ont des questions pointues qu'ils pourraient poser ici à nos experts, pour aller plus loin dans ce que nos experts nous disent. Et je voulais juste un peu comprendre ce qui s'est passé en cours de route, il a dû avoir un problème quelque part. Si vous pouvez répondre.

1520

LA PRÉSIDENTE :

En fait, je ne peux pas répondre pour eux. Il faudrait leur poser la question à eux-mêmes. Tout ce que je peux vous dire, c'est que les personnes qui étaient présentes, plusieurs d'entre elles ont participé aux séances publiques depuis le début et ont eu l'occasion de poser des questions à la Commission à toutes les séances.

1525

1530

La Commission ne discrimine pas. On invite tous les citoyens à venir poser des questions, puisqu'on est là pour eux. Notre mandat, c'est de consulter. Alors, maintenant, si vous voulez en savoir plus, il faudrait vous adresser à eux.

1535 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

Bon, je me disais qu'il y a peut-être un historique là-dedans. Je ne sais pas. Je n'ai aucune idée. Je vous pose la question. Mais, en même temps, je suis obligée de voir le lien entre ce qui se passe sur le territoire aussi.

1540

Vous savez, les problèmes sociaux, les problèmes de désharmonie que l'on vit sur le territoire, moi, je le vis particulièrement dans notre territoire du Bas-Richelieu actuellement avec le dépôt du RCI et toutes les luttes qui sont dues parfois à un manque d'information, à un manque d'écoute, et je déplore ce qui se passe.

1545

Et je me dis, si j'ai un vœu à faire, ce n'est pas une question comme telle, mais j'aimerais tellement qu'on arrive à se comprendre pour qu'on puisse permettre à tout le monde de vivre en territoire, sur notre territoire, puis que les agriculteurs se sentent aimés, parce que dans le fond on ne les déteste pas les agriculteurs, puis que, nous, on ait notre place aussi au soleil.

1550

Alors, je ne sais pas comment on va régler ça, mais j'ai des attentes concernant vos recommandations.

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous dirais que le ministre aussi a les mêmes attentes à l'égard de la Commission. Monsieur Beauchamp.

1560 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

J'ajouterais à ça, madame, quand on reviendra pour les mémoires, si vous avez des suggestions à faire dans le processus d'entente sociale, de trouver des modèles ou des structures ou des formes à travers lesquels les citoyens, qu'ils soient d'une tendance ou de l'autre, qu'ils soient producteurs ou qu'ils soient des covillageois, puissent trouver des méthodes pour s'entendre, vous aiderez la Commission beaucoup dans sa mission.

1565

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

1570 Je cherche, moi aussi, parce qu'on est aux prises avec ce problème-là de façon quotidienne.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1575 Très bien.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Merci.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame.

Monsieur Daniel Lanoie, producteur.

1585

M. DANIEL LANOIE :

Bien, c'est ça, je me permets de revenir parce qu'il n'y avait pas beaucoup de monde. Je suis bien content. Je n'ai pas l'habitude de parler au micro, d'être à l'aise. Ça fait que j'aimerais bien apporter deux petits commentaires, avant de poser mes questions, par rapport à ce que madame vient de dire.

1590

Il faut toujours vous mettre dans la tête que dans n'importe quelle municipalité où est-ce qu'il y a des producteurs agricoles, les producteurs agricoles, ils sont là pour 25, 30 ans. Les gens qui sont autour d'eux, ils ne sont pas nécessairement là pour 25, 30 ans. Ils sont là des fois cinq ans, dix ans. Ils vont faire un petit bout avec leur famille, puis ensuite de ça, ils déménagent.

1595

Puis nous autres, on vit tous les inconvénients que, en tout cas, on nous dit qu'on cause, mais on les vit puis on essaie de les améliorer, parce qu'on va être là encore dans 20 ans quand on commence. Ça fait qu'on a des objectifs de vie, parce que c'est notre vie, mais il reste que c'est nous autres qui a subi les premiers inconvénients. C'est toujours ça.

1600

Il ne faut pas X comment je dirais ça X il ne faut pas que les gens qui sont autour de nous pensent qu'on est des dieux, qu'on est propriétaires. C'est sûr qu'en quelque part, on est des personnes qui probablement s'impliquent le plus dans nos municipalités parce qu'on est là pour longtemps.

1605

Ensuite de ça, pour la madame qui a parlé avant, le commentaire pour les fumiers liquides puis solides, c'est juste un commentaire, ce n'est pas une opinion spécialisée, mais il reste que c'est beaucoup plus facile manoeuvrer du fumier liquide que manoeuvrer du fumier solide. Et la dose est beaucoup plus précise quand tu travailles avec du fumier liquide que solide, pour votre information. C'est juste comme...

1610

LA PRÉSIDENTE :

Disons que ce n'est pas une opinion. C'est un commentaire.

1615

M. DANIEL LANOIE :

C'est ça. C'est un commentaire.

1620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1625 Vous êtes dans la marge de tolérance.

M. DANIEL LANOIE :

C'est ça.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Oui, et disons que Noël s'en vient.

1635

M. DANIEL LANOIE :

C'est mon cadeau, merci. Ma première question, je n'ai pas de préambule, c'est vite réglé. Tantôt, on a parlé des fosses à lisier qui pouvaient être détériorées avec le temps, la durée de vie. Moi, je me pose comme question: quand est-ce une fosse est considérée comme détériorée, puis plus utilisable, puis dans quelles conditions?

1640

Parce qu'à quelque part, on faisait l'approche entre un solage de maison qui a des craques, puis une fosse. Ça, c'est un bien mobilier, ça se répare. C'est où le seuil où est-ce qu'on peut se rendre?

1645

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

1650

M. PIERRE FORTIN :

C'est parce que c'est une question qui porte sur les structures, que je référerais à mes collègues.

1655 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'ils sont là pour faire l'inspection quand la construction est faite? Mais c'est parce que monsieur, dans sa question, demande -- dans le fond, c'est qu'on disait qu'il y avait des inspections qui étaient faites par votre ministère. Donc, quand vous allez vérifier, par exemple, la qualité encore de la rétention d'une fosse, j'imagine que vous avez des critères pour dire au producteur: *Ta fosse, il faut que tu la remplaces complètement ou il faut juste que tu apportes certaines améliorations, certaines corrections.+ Je ne sais pas, là, mais j'aimerais en savoir plus, s'il vous plaît.

1665 **M. DANIEL LANOIE :**

Moi aussi.

1670 **M. PIERRE FORTIN :**

Nous, on travaille avec des fosses étanches. Puis quand elles ne sont pas étanches, on travaille avec le producteur pour convenir avec lui de travailler avec un ingénieur qui pourrait apporter des corrections, tout simplement.

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous n'avez pas la connaissance technique.

1680 **M. PIERRE FORTIN :**

Mais nous, on n'est pas les...

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.
Madame Brassard?

1690 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Oui, madame la présidente. Moi, on me disait que les fosses, ça prend un rapport d'ingénieur pour dire qu'elles ne sont plus utilisables. Soit qu'elles sont réparables ou elles ne le sont pas. Ça prend des gens qui sont des experts en bâtiments, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1695

Est-ce que vous avez des experts en bâtiments? Est-ce que vous mettez ce service-là à la disposition des propriétaires?

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

1700

Non, madame la présidente, ce n'est pas le cas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1705

Donc, vous renvoyez le propriétaire à des services professionnels d'ingénierie où, là, il y a un expert qui va dire: *Il existe une forme de cancer du béton, alors ton béton a le cancer. Il faut remplacer ou ça peut se réparer de telle, telle manière.+

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

1710

Je vais demander à monsieur Boutin de vous aider à ce sujet-là.

M. GÉRARD BOUTIN :

1715

Madame la présidente, on n'a pas effectivement de service de génie qu'on offre aux producteurs. Ce qu'on observe, c'est quand un ingénieur fait une expertise sur une fosse et qu'il n'est pas en mesure de garantir la réparation, c'est la meilleure preuve que la fosse n'est plus récupérable. C'est souvent comme ça que ça fonctionne.

LA PRÉSIDENTE :

1720

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1725

C'est à peu près la réponse que je pourrais donner. En fait, je donnerais une réponse d'ingénieur, c'est-à-dire que, normalement, une structure, elle est mise en place pour remplir une fonction. Et dans ce cas-ci, c'est de garder le lisier dans un entrepôt, dans un réservoir étanche.

1730

Alors, quand ça devient trop coûteux d'assurer qu'il n'y a pas de risque de perdre l'étanchéité, quand ça deviendra coûteux d'assurer qu'on risque de perdre l'étanchéité, à ce moment-là on ne répare plus la fosse et on la change. C'est un peu ça qui fait qu'on va la changer.

1735

En un mot, si ça devient tellement coûteux de la réparer pour maintenir l'étanchéité, on la remplace. Et si c'est peu coûteux de la réparer, on la répare. C'est une façon pour l'ingénieur, disons, de...

1740 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est le constat de l'ingénieur. Donc, faites affaires avec un ingénieur.

1745 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous voyez, eux autres en ont pas, eux autres en ont pas, mais nous autres on en a un!

Deuxième question, mon cher ami?

1750 **M. DANIEL LANOIE :**

1755 Oui. J'ai une question à 5 \$. Les stations d'épuration des eaux des municipalités qui sont dans les territoires agricoles, qui se déversent, en quelque part, elles se déversent, il y a une partie liquide qui se déverse dans le cours d'eau voisin. Je voudrais savoir c'est quoi la charge de phosphore et d'azote qu'il reste quand ça a fini de passer là.

1760 Puis ensuite de ça, l'autre question, en tout cas l'autre détail que je veux savoir, c'est quoi qu'ils font avec les boues. Elles s'en vont où ces boues-là quand on est dans une région agricole?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que là, ce sera monsieur Primeau? Oui? Monsieur Primeau.

1765 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

1770 Madame la présidente, je vais répondre à la première portion de la question de monsieur Lanoie concernant les concentrations de phosphore et d'azote.

1775 Pour ce qui est du phosphore, les stations d'épuration au Québec procèdent, selon les bassins versants et les usages qui sont en aval des points de rejet, en enlèvement du phosphore sur une base annuelle ou semi-annuelle. Et durant les moments donnés où est-ce qu'on enlève le phosphore, on enlève avec une performance qui tourne aux alentours de 1 mg/litre, mais il y a des stations d'épuration qui peuvent être encore plus performantes et on peut aller aux alentours de 0,5 mg/litre.

1780 Dans certains cas, on peut même aller plus loin en utilisant des filtres et d'autres méthodes de traitement tertiaire, comme notamment la station d'épuration de Magog où est-ce qu'on a un filtre à sable pour encore abaisser les concentrations de phosphore.

1785 Dans le cas de l'azote, l'efficacité des stations d'épuration est nettement moins bonne. On peut avoir une réduction des apports d'azote de 10 %, 15 %, 25 % à peu près, selon le type de station, mais dans l'ensemble, l'efficacité d'enlèvement de l'azote est nettement moins bon. Et les stations d'épuration au Québec, aussi il faut dire, ne sont pas conçues en général pour enlever de l'azote. Bon, pour ce qui est des...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1790 Est-ce que ça vous convient comme réponse, monsieur, ou si vous voulez une réponse massique, une réponse du total de rejets?

M. DANIEL LANOIE :

1795 Ce que je voudrais savoir, c'est que, est-ce que quand ça sort des stations d'épuration dans une région agricole, je dis bien dans une région agricole, je ne parle pas de Magog, est-ce qu'ils sont plus performants que nous autres comme producteurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1800 Si on prend Saint-Hyacinthe comme exemple, est-ce que ça vous convient?

M. DANIEL LANOIE :

1805 Bien, Saint-Hyacinthe, on est dans la région de Saint-Hyacinthe. Saint-Hyacinthe, Farnham sont dans la rivière Yamaska. C'est des villes qui sont importantes. Les eaux qui sortent de ces usines-là, et les boues après, mais les eaux, est-ce qu'ils rejettent du phosphore, eux autres aussi? Puis est-ce qu'ils rejettent de l'azote, eux autres aussi?

1810 Parce qu'en quelque part, on sait que ces municipalités-là, en tout cas quand il pleut, l'été, les égouts pluviaux et les égouts municipaux, ils ramassent tous les résidus des gazons et, en tout cas, des arbres qui ont été fertilisés par les municipalités, par les différents citoyens. C'est normal en quelque part que qu'est-ce qui est rejeté, il y ait une certaine concentration. Je veux savoir s'ils sont efficaces.

1815 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

1820 Laissez-moi juste une petite seconde, je vais aller chercher mon rapport sur la rivière Yamaska, puis je reviens.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui.

1825 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

C'est un peu en continuité avec la question qui nous a été posée hier. Et je vais répondre dans le cas de la rivière Yamaska, parce qu'on a fait quand même une évaluation des apports de différents types de sources.

1830

Bon, je commence comme suit. Dans le cas de l'azote, on sait que les rejets urbains et industriels représentent, dans le cas du bassin versant de la rivière Yamaska, 10 % des apports; les rejets de résidences isolées, 3 %; ensuite, la contribution du milieu naturel, 15 %; et pour les sources agricoles et autres, 72 %.

1835

Il est important de dire dans les sources autres, on a ce que monsieur Lanoie parlait tantôt, la portion qui est associée à la pollution urbaine diffuse, qui vient de l'eau pluviale.

1840

Ensuite, dans le cas du phosphore, les proportions suivantes ont été obtenues: rejets urbains et industriels, 12 %; rejets des résidences isolées, 4 %; contribution du milieu naturel, 7 %; et enfin, les sources agricoles et autres, 77 %.

1845

Mais on sait quelque chose au niveau des cours d'eau. Il y a effectivement une pollution résiduelle après les stations d'épuration. Comme je vous disais tantôt, dans le cas de Saint-Hyacinthe, par exemple, on a une efficacité qui tourne aux alentours de 0,7 mg/litre de phosphore.

1850

Je vais juste demander une confirmation à monsieur Audet là-bas, qui est l'opérateur de la station d'épuration. Est-ce qu'il est encore là, monsieur Audet? Il est parti. J'ai ça dans mon rapport, de toute façon. Laissez-moi deux petites secondes encore, ça ne sera pas long.

1855

Dans le cas de Saint-Hyacinthe, effectivement, ça tourne aux alentours de 0.7 à 0.8 mg/litre, qui est en dessous de la valeur dont je vous parlais tantôt de 1 mg/litre, qu'on observe ordinairement au niveau des stations d'épuration. Mais effectivement, notamment en été, lorsqu'il n'y a pas de pluie, la contribution des stations d'épuration aux concentrations de phosphore dans les rivières sont importantes. Il ne faut pas le nier. Parce qu'en été, lorsqu'il ne pleut pas, ça crée un bruit de fond résiduel qui est non négligeable.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1860

D'accord. Vos données sont pour le temps d'opération normale de votre usine. Quand il y a un excès d'eau, par exemple, est-ce qu'il y a des surverses dans le cas de Saint-Hyacinthe?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1865

Oui, il y a des surverses. Le réseau d'égouts a des ouvrages de débordement, dépendant si on a affaire à des secteurs où est-ce que les égouts pluviaux et sanitaires sont, comme on dit dans le langage du métier, combinés, et ça prend absolument dans ce temps-là des ouvrages de débordement. Et on a aussi des secteurs qu'on appelle...

1870

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Unitaires?

1875

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Pas unitaires, mais plutôt séparés.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1880

Séparés, oui.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1885

Et là, les eaux domestiques vont, dans l'ensemble, à la station d'épuration. Mais il y a aussi une autre portion, qu'on appelle l'eau pluviale, qui correspond aux eaux qui sont perdues sur les hectares qui sont en milieu urbain et qui sont rejetées lors des pluies. Là aussi, ça, c'est des apports de phosphore qui sont non négligeables pour les cours d'eau en certaines périodes de l'année.

1890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais d'une manière globale, la pollution agricole est beaucoup plus importante que la pollution urbaine, là où il y a des équipements d'épuration des eaux.

1895

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1900

Oui, madame la présidente et monsieur le commissaire. Mais ce que je vous ai donné comme chiffres, les proportions de tantôt, c'est sur une base annuelle, qui comprend les crues printanières, les périodes d'étiage l'été et etc.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1905 Très bien. Maintenant, sa deuxième question. Une fois qu'une municipalité a épuré ses eaux, qu'est-ce qu'on fait avec les boues?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1910 Bon, là, je pense que je vais laisser la place à un de mes collègues parce que ce n'est pas vraiment ma spécialité, ces questions-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1915 Restez là, j'aurai une autre question à vous poser tantôt. Merci.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1920 Dans le cadre des boues d'usines d'épuration, donc des usines de traitement, dans l'ensemble, au Québec, la politique du ministère de l'Environnement, vous le savez, c'est une revalorisation des boues. Donc, elles vont vers l'épandage à des fins majoritairement agricoles. Sinon, lorsque les boues, lorsqu'elles ont présence de métaux ou de contaminants en haut des normes prescrits par le ministère, elles vont en enfouissement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1925 Ça va, monsieur?

M. PIERRE FORTIN :

1930 En complément...

LA PRÉSIDENTE :

1935 Oui, monsieur Fortin.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1940 Ça a été discuté dans certaines régions où on a eu des choses. Souvent, les agriculteurs sont un peu en colère contre ces boues-là et, dans certains cas, ils ne veulent pas qu'on leur épande ça sur leurs terres. D'autres, au contraire, le souhaitent. Et dans certains cas, on nous a dit: *Bien, si c'est les citoyens qui l'ont fait, qu'ils reçoivent donc ces boues-là pour les épandre sur leur propre terrain.+ Alors, on a un peu toutes les positions là-dessus.

M. DANIEL LANOIE :

1945

Ça correspond à ce que plusieurs pensent.

LA PRÉSIDENTE :

1950

Merci, monsieur Lanoie.
Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

1955

C'était juste pour rajouter qu'on avait déjà aussi déposé, à titre d'information, les critères provisoires de l'épandage des MRF, des matières résiduelles fertilisantes. Donc, ça peut informer monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

1960

On vous invite d'ailleurs à consulter, je ne sais pas si vous avez accès au site Internet ou, sinon, il y a un centre de consultation dans la région, on vous invite à aller consulter la documentation qui a été déposée, si cela vous agrée. D'accord?

1965

M. DANIEL LANOIE :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1970

Merci.
Oui, monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1975

Merci. Je voudrais revenir sur un bout d'affirmation que vous avez fait préalablement sur l'impact de l'érosion. Si ma mémoire est bonne, vous êtes un spécialiste de l'érosion, particulièrement dans la Yamaska.

1980

Pouvez-vous juste me parler un peu de l'importance de l'érosion, et de l'érosion sur la Yamaska et de l'érosion d'origine agricole. Quant à vous avoir, on va vous exploiter un petit peu.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

1985

Ça ne sera pas long, juste retrouver mon chiffre exactement pour être bien certain de ce que je vais raconter. J'y suis maintenant.

1990

Dans le cas des apports de matières en suspension à l'embouchure de la rivière Yamaska, effectivement, les chiffres sont impressionnants. On parle d'une évaluation qui varie entre 226 000 et 442 500 tonnes par année. Et si on prend une estimation moyenne, on parle de 310 000 tonnes, plus ou moins 74 000 tonnes métriques par année de matières en suspension qui sont perdues à l'embouchure de la rivière Yamaska.

1995

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Savez-vous les proportions de ce qui viendrait de la forêt, du milieu agricole ou du milieu urbain?

2000

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Ça, monsieur Beauchamp, malheureusement, c'est un chiffre pour lequel je n'ai pas fait la ventilation. C'est des calculs que je n'ai faits que pour l'azote et pour le phosphore.

2005

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord. Pouvez-vous nous dire ce que ça représente ce tonnage-là de tonnes de matières en suspension, ça représente quoi en termes d'azote ou en termes de phosphore?

2010

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Bon, on connaît les proportions qui sont en azote et en phosphore là-dedans. Dans le cas des concentrations d'azote -- mais il faut dire que dans le cas de l'azote, on a essentiellement affaire à des choses qui sont solubles, parce que l'azote est soluble dans l'eau. Et on parle, à l'embouchure de la rivière Yamaska, de 6 301 tonnes, plus ou moins 319 tonnes par année.

2015

Et dans le cas du phosphore, qui est en partie sous forme dissoute et en partie sous forme particulière, associé aux quantités de matières en suspension dont on parlait tantôt, on parle de 649 tonnes, plus ou moins 36 tonnes par année qui sont perdues à l'embouchure de la rivière Yamaska uniquement.

2020

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2025

Très bien, merci. Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous remercie, monsieur Primeau.

2030

Donc, ceci met fin à la cinquième séance publique que la Commission a tenue à Saint-Hyacinthe. Donc, je tiens à vous informer que nous allons revenir dans la région pour recueillir votre opinion ainsi que vos préoccupations sur la production porcine au Québec. Nous ne serons pas ici de retour avant la mi-mars.

2035

La Commission va annoncer, vers la mi-janvier, je n'ai pas encore déterminé la date, mais va fixer et annoncer son calendrier de tournée quant à la deuxième tournée régionale, ainsi que les dates et les modalités quant au dépôt des mémoires, quant au moment où vous serez invités à vous inscrire pour présenter votre mémoire.

2040

Il est bien sûr que cette consultation publique repose beaucoup sur l'opinion des citoyens. C'est ce que l'on cherche à obtenir d'abord et avant tout. Donc, on vous invite à prendre connaissance de toute l'information qui déjà est déposée dans le site Internet de la Commission ou dans les centres de consultation que l'on a ouverts à travers le Québec, afin de raffiner votre opinion, de bien l'appuyer, de bien la documenter.

2045

Et probablement que lorsque je ferai l'annonce des dates, modalités et lieu, j'en profiterai également pour vous indiquer, entre autres, quelques questions auxquelles la Commission aimerait que vous répondiez dans le cadre de vos mémoires. Alors, je vous invite en grand nombre à participer à cette seconde partie de la consultation publique.

2050

Je vous souhaite à tous un joyeux temps des Fêtes. Je tiens à remercier les personnes-ressources de la région qui ont participé à ces séances à Saint-Hyacinthe. Je tiens également à remercier toutes les autres personnes qui nous accompagnent depuis le début de ces consultations publiques.

2055

Je vous l'ai dit tantôt, c'est notre quarante-troisième séance. Donc, c'est beaucoup de temps, d'énergie et d'efforts de concentration qui est demandé à chacun d'entre nous, beaucoup de travail aussi qui doit être fait entre les séances pour trouver les réponses, rapporter les réponses, déposer les documents. Alors, je tiens à remercier tous ces gens qui travaillent en concertation avec nous tous pour que l'on ait le plus d'informations possible, afin de se faire la meilleure opinion possible sur la production porcine au Québec.

2060

Donc, bon retour chez vous, joyeux temps des Fêtes et j'espère vous rencontrer au cours de la prochaine année.

2065

2070 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténogra-
2075 phiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.